

## CONDITIONS FÉDÉRALES D'ELIGIBILITE À L'AIDE SUPPLÉMENTAIRE POUR PERTES DE SALAIRE (LWA)

Afin d'alléger le fardeau économique de ceux qui ont subi des pertes de salaire en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'Agence fédérale des situations d'urgence (FEMA) a obtenu l'autorisation de décaisser des fonds de son Fonds de secours d'urgence en cas de catastrophe au titre de paiements supplémentaires d'aide pour pertes de salaire. Le programme d'aide pour pertes de salaire (LWA) accorde un supplément hebdomadaire de 300 \$ de la part du gouvernement fédéral destiné à aider à compenser les pertes de salaire des demandeurs qui :

- Sont éligibles à percevoir des allocations chômage hebdomadaires de 100 \$ ou plus dans le cadre d'un programme d'assurance chômage de district ou fédéral, et
- Qui signent une auto-certification ponctuelle indiquant qu'ils sont au chômage ou partiellement au chômage en raison des perturbations causées par la COVID-19.

Veuillez répondre aux numéros 1 et 2 ci-dessous.

### 1. Veuillez fournir vos coordonnées :

Nom :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

### 2. Veuillez cocher OUI ou NON pour la certification suivante :

JE CERTIFIE que pendant ou après la semaine se terminant le 1er août 2020, j'ai été au chômage ou partiellement au chômage en raison des perturbations causées par la COVID-19.  OUI  NON

**ATTENTION** : La présentation délibérée d'une déclaration ou d'une certification fautive ou mensongère en vue d'obtenir des allocations peut constituer une fraude, passible de poursuites en vertu de la loi du district et/ou de la loi fédérale.

Le paiement du LWA sera prélevé sur les fonds fédéraux accordés au District of Columbia pour les semaines de chômage débutant la semaine se terminant le 1er août 2020 jusqu'à la semaine se terminant le 5 septembre 2020, comme indiqué par la FEMA. Le versement du LWA est considéré comme un revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral et étatique.

Si vous êtes jugé éligible, le LWA vous sera automatiquement versé (c'est-à-dire qu'il ne nécessite pas de demande séparée). Bien qu'il ne soit nécessaire de fournir qu'une seule attestation pour le versement du LWA, vous devez, pour recevoir vos allocations hebdomadaires régulières d'assurance chômage, continuer à présenter une attestation de demande pour chaque semaine où vous demandez une allocation.

Veuillez retourner ce formulaire par voie postale à la boîte de dépôt située à la réception du siège du Département des services d'emploi, 4058 Minnesota Avenue, NE, Washington, DC 20019.